



Paris, le 2 octobre 2023

Emission d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros

Carmila annonce le succès de son émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance octobre 2028, dont la demande a dépassé 1,1 milliard d'euros soit un taux de sursouscription de 2,2 fois. Le produit de cette émission financera notamment l'acquisition de Galimmo, dont le prix total d'acquisition est de 294 millions et dont la finalisation est attendue à l'été 2024.

Pour rappel, l'acquisition de Galimmo offre une proposition de valeur attractive aux actionnaires de Carmila, avec un rendement implicite d'acquisition de 9,8%, une relation estimée de l'actif net réévalué de 5% pro forma et une relation en rythme annuel du résultat récurrent EPRA par action de 3 à 5% pro forma.

Le coupon de cette émission de 5,5% (taux de swap 5 ans plus 218 points de base), ainsi que l'effet des opérations de pré-couverture réalisées par Carmila, correspondent à un coût moyen de la dette d'acquisition d'environ 5,3%.

La position de trésorerie de Carmila suite au règlement de cette émission permettra également de couvrir le remboursement de l'émission obligataire de Carmila arrivant à maturité en septembre 2024. La prochaine échéance de dette non-courante de Carmila n'est pas avant mai 2027.

INVESTOR AND ANALYST CONTACT

Jonathan Kirk – Head of Investor Relations
jonathan.kirk@carmila.com
+33 6 31 71 83 98

PRESS CONTACT

Elodie Arcayna – Directrice communication
elodie.arcayna@carmila.com
+33 7 86 54 40 10

CALENDRIER FINANCIER

20 octobre 2023 (après clôture des marchés): Information financière du troisième trimestre 2023

À PROPOS DE CARMILA

Troisième société cotée de centres commerciaux en Europe, Carmila a été créée par Carrefour et de grands investisseurs institutionnels en vue de transformer et valoriser les centres commerciaux attenants aux magasins Carrefour en France, Espagne et Italie. Au 30 juin 2023, son portefeuille était constitué de 202 centres commerciaux, leaders sur leur zone de chalandise, et valorisés à 6,0 milliards d'euros.

Carmila est cotée au compartiment A sur Euronext-Paris sous le symbole CARM. Elle bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC »).



Carmila est membre du SBF 120 depuis le 20 juin 2022.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.

Ce communiqué de presse est disponible dans la section Finance, rubrique « Communiqués financiers », du site de Carmila :

<https://www.carmila.com/finance/communiques-financiers>